



MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Le onze juin deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Sylvain LE CHATTON, Angélique HYRNIUKA, Stephen HOPKINS, Franck LIGER, Alexandre CHAPELON, Janine COURTOIS, Laurent LAROCHE, Fabienne MAHÉ, Laurent DEREGNAUCOURT

Etaient absents : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET, Jérôme CORNU, Chloé LE FEUR, Jérôme LEROY

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2019.
- Devis volets pour le presbytère – **(délibération)**
- ONF : soutien pour les personnels de l'Office National des Forêts – **(délibération)**
- CCVT : rapport de la CLECT– **(délibération)**
- 30 Millions d'Amis : **vœu** pour le refus de l'exploitation animale dans les cirques
- Révision PLU : bilan présenté par Monsieur Nicolas THIMONIER – **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ Révision PLU : bilan présenté par Monsieur Nicolas THIMONIER
- ✓ Prémption vente BELHOSTE/DOTIGNY
- ✓ Point Antenne Relais demande ORANGE.

oooooooooooo

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2019

Le procès-verbal du 20 mai 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ Révision PLU : bilan présenté par Monsieur Nicolas THIMONIER – (délibération)

Présentation du 1^{er} bilan :

- Actuellement pas de critère d'évaluation sur notre PLU car trop ancien.
- Depuis le Grenelle il faut établir le bilan selon de nouveaux critères.

1^{er} constat :

- 54 habitants de moins que prévu
- 66 emplois

3 choix :

- 3 000 € / 4 000 € : maintien en l'état du PLU
- 8 000 € / 10 000 € : apporter des ajustements légers au PLU
- Aux alentours des 25 000 € : révision générale du PLU

Après concertation, le Conseil a opté pour le dernier choix (révision générale du PLU)

Monsieur le Maire,

- Rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 1^{er} septembre 2006 suivant l'article L153-27 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à une analyse des résultats d'application du PLU, avant l'expiration d'un délai de neuf ans à compter de son approbation ;
- Précise qu'une étude a été confiée au bureau d'études ARVAL pour accompagner la commune dans la réalisation de cette analyse et sur la suite à donner au PLU ;
- Indique qu'il convient de prendre une délibération sur l'opportunité de réviser ce plan.

Vu le Code de l'urbanisme, actuellement en vigueur, et notamment l'article L.153-27,

Vu les résultats de l'étude présentée ce jour faisant état de l'analyse des résultats d'application du PLU approuvé le 1^{er} septembre 2006

Considérant que le PLU tel qu'il est constitué :

- *Nécessite des ajustements notables afin de réfléchir à un nouveau projet communal compatible avec les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme et avec les documents supra-communaux ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *D'engager une procédure de révision permettant de réfléchir à un nouveau projet communal pour les 10 à 15 ans à venir, une délibération du conseil municipal sera prise ultérieurement dans ce but.*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise au Préfet de l'Oise (et au Sous-Préfet d'arrondissement).

➤ Devis volets pour le presbytère – (délibération)

En attente, vote reporté car les volets peuvent attendre.

➤ ONF : soutien pour les personnels de l'Office National des Forêts – (délibération)

Le conseil municipal de Liancourt Saint-Pierre réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil municipal soutient les personnels de l'Office National de Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Votée à 1 ABSTENTION et 8 POUR

➤ 30 Millions d'Amis : vœu pour le refus de l'exploitation animale dans les cirques

Le vœu a été adopté à **4 ABSTENTIONS et 5 POUR**

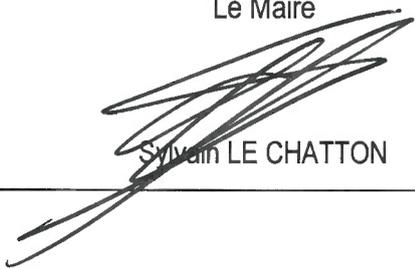
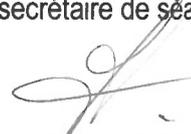
oooooooo

Débat sans délibération / Informations diverses

- ✓ **Préemption vente BELHOSTE/DOTIGNY** : La commune en tant que voisin, n'est pas intéressée par l'acquisition.
- ✓ **Point Antenne Relais demande ORANGE** : pas de possibilité de l'installer car le PLU ne le permet pas. Sylvain LE CHATTON va relancer ORANGE pour une installation au château d'eau.
- ✓ Laurent DEREGNAUCOURT propose son pouvoir pour le remplacer aux Syndicats des Eaux.
- ✓ Laurent DEREGNAUCOURT informe que la documentation du tableau électrique de l'ancienne mairie est incomplète.
- ✓ **Brocante** : elle n'aura pas lieu cette année.
- ✓ **Fête des voisins** : organisée par la mairie avec les parents d'élèves.
- ✓ **Feu d'artifice** : aura lieu le vendredi 12 juillet 2019.
- ✓ **Maison de Marc FRANCOIS suivie par Maître ANGERAS** : pas de succession, faire un arrêté de péril.

oooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 20.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--